

## **Annexe modifications aux bulletins**

### **Modification bulletins, les informations sont tirées d'un document provenant du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge le 7 octobre 2020¶**

La modification au régime pédagogique qui a été adoptée le 7 octobre dernier comporte plusieurs mesures. Ainsi, pour cette année seulement, deux bulletins devront être transmis aux parents au lieu de trois. Le premier sera produit au plus tard le 22 janvier et le second, au plus tard le 10 juillet. De façon exceptionnelle, le bulletin habituellement transmis le 20 novembre a été retiré, les dates de fin d'étape ont été modifiées et chacune des deux étapes aura une pondération de 50 %.

Le premier bulletin formel, qui sera transmis en janvier 2021, devra être complet pour renseigner adéquatement les parents. Il devra donc présenter des résultats pour chacune des matières et des compétences. L'une des quatre compétences (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe) devra être commentée aux deux étapes.

En plus de la réduction du nombre de bulletins scolaires, nous avons entendu le besoin exprimé par les partenaires du réseau scolaire concernant les épreuves ministérielles. Une modification a donc été adoptée pour permettre de réduire la pondération des épreuves que le Ministère impose au primaire et au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Ces épreuves, moins longues et dont la durée sera réduite, représenteront cette année 10 % du résultat final des élèves plutôt que 20 %.

À la lumière de ces informations, vous trouverez les modifications pour notre école :

#### **Première communication**

-Envoyé par courriel aux parents le 15 novembre.

#### **Fin de la première étape et 1<sup>er</sup> bulletin**

- Fin d'étape le 21 décembre
- Bulletin envoyé par courriel le 15 janvier
- Rencontre de parents entre les 18 et 22 janvier 2020

#### **Fin de la deuxième étape et 2<sup>e</sup> bulletin**

- Fin d'étape le 22 juin
- Bulletin envoyé par courriel dans la semaine du 5 juillet